

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
- SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017 -

Délibération n° AC2017-04

Effectif du conseil communautaire : 128 membres
Membres en exercice : 128
Membres présents : 90
Membres votants : 112 (dont 22 pouvoirs)

Date de la convocation : 21/09/2017

Date de l'affichage : 22/09/2017

L'an deux mil dix-sept et le jeudi vingt-huit septembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Brionne sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Etaient présents : M. DESHAYES Claude, Mme DROUIN Colette, Mme MABIRE Dominique, M. FEDERICI Michel, Mme HESSE Francine, M. LE ROUX Jean-Pierre, M. MATHIERE Philippe, M. FINET Pascal, Mme ANGOT Josiane, Mme BLOTIERRE Julie, M. BONAMY Jean-Hugues, M. DIDTSCH Pascal, M. FROIDMONT Pascal, Mme TURPIN Annie, M. WIRTON Philippe, Mme LECLERC Marie-Françoise, M. DESHAYES Edmond, M. GIFFARD Franck, Mme MARGUERITE Ana, M. BEURIOT Valéry, M. CHOLEZ Manuel, Mme LEROUVILLOIS Janine, M. MADELAINE Pascal, M. MORENO José, M. BONNEVILLE Roger, M. SCRIBOT Frédéric, M. HAUTECHAUD Patrick, M. CHAUVIN Pierre, Mme CARISSAN Béatrice, M. PRIVE Bruno, M. DAVID Jean-Luc, M. VAN DEN DRIESSCHE André, M. CROMBEZ Guillaume, M. DANIEL Jean-Claude, M. BONNEVILLE Jean-Noël, M. CIVEL Dominique, M. VANNIER Alain, M. VOISIN Jean-Baptiste, M. DUTHILLEUL Jean, M. SAMPSON Jean, M. BAISSÉ Christian, M. LESEUR Michel, M. AUGER Michel, M. THIBAUT-BELET Patrick, M. JEHANNE Eric, M. BORDEAU Jean-Pierre, M. CAPPELLE Hubert, M. DORGERE François, Mme DRAPPIER Michèle, M. KIFFER Daniel, M. MADELON Jean-Louis, M. MONTIER Jean-Noël, M. PERDRIEL Daniel, M. PREVOST Jean-Jacques, M. VAMPA Marc, M. MALCAVA Didier, M. GROULT Jean-Louis, M. AGASSE Francis, M. BARON Marc, M. GOBRON François, M. LEBOURGEOIS Alain, M. WEBER Claude, M. FORCHER Bernard, Mme DECLERCQ Florence, M. BELLIES Albert, M. VILA Jean-Louis, M. DESCAMPS Alain, M. ANNEST Patrick, M. ROUSSELIN Jean-Claude, M. DELAMARE Frédéric, M. VATINEL Martine, M. BOUGET Daniel, Mme NADAUD Nadia, M. GRAVELLE Nicolas, M. CHALONY Gilbert, M. HEUTTE Yvon, Mme RODRIGUE Colette, M. LE BAILLIF Jacques, M. MILBERGUE Joël, M. PIQUENOT Olivier, Mme AUGUSTIN Jeanine, M. RUEL Yves, M. MALARGE Pierre, M. DELEU Philippe, M. MEZIERE Georges, M. MALHERBE Yannick, Mme EPINETTE Jocelyne, Mme LEROUGE Valérie, M. DELAMARE Roger, M. LEFEVRE Daniel

Etaient absents : M. BETOURNE Dominique, M. DAVION Olivier, Mme VARANGLE Ingrid, M. MECHOUD Alain, M. ADELIN Jean-Michel, M. BOISSIERE Bernard, M. GIBOURDEL Jean-Pierre, M. CAVELIER Sébastien

Etaient excusés : M. LELOUP Gérard, M. PORTAIS Alain, Mme ROCFORT Françoise, M. ROEHM Sébastien, M. SZALKOWSKI Denis, M. HENON Jérôme, M. DUVAL Yves, Mme POTTIER Lydie

Pouvoirs :

Mme GUITTON Sylvie pouvoir à M. LE ROUX Jean-Pierre, Mme LECONTE Anne-Marie pouvoir à Mme DROUIN Colette, M. BIBET Pierre pouvoir à M. BONAMY Jean-Hugues, Mme CARMIGNAC Julie pouvoir à Mme ANGOT Josiane, Mme LEMOINE Béatrice pouvoir à Mme BLOTIERRE Julie, M. SANDIN Christopher pouvoir à M. WIRTON Philippe, M. SOURDON André pouvoir à M. FROIDMONT Pascal, Mme VAGNER Marie-Lyne pouvoir à M. GRAVELLE Nicolas, Mme VANDERHOEVEN Sandrine pouvoir à Mme TURPIN Annie, M. BEAUFILS Lionel pouvoir à Mme LEROUGE Valérie, Mme BINET Brigitte pouvoir à M. CHOLEZ Manuel, M. LAIGNEL Pascal pouvoir à M. LE BAILLIF Jacques, M. DESCAMPS Joël pouvoir à M. CHALONY Gilbert, M. LECOQ Didier pouvoir à M. BAISSÉ Christian, Mme CANU Françoise pouvoir à M. JEHANNE Eric, M. GROULT Daniel pouvoir à M. PERDRIEL Daniel, Mme PETIT Danièle pouvoir à M. VAMPA Marc, Mme VAN DEN DRIESSCHE Agnès pouvoir à Mme DRAPPIER Michèle, M. ANTHIERENS André pouvoir à M. BARON Marc, M. JUIN Jean-Bernard pouvoir à M. SAMPSON Jean, M. PREVOST Lionel pouvoir à Mme VATINEL Martine, M. FILET Gérard pouvoir à M. MALCAVA Didier

Objet :

Approbation des Rapports de l'exercice 2016 sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) de l'Assainissement Collectif de l'Intercom du Pays Brionnais et de l'Intercom Risle et Charentonne

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) un rapport sur la qualité et le prix du service assainissement doit être présenté à l'assemblée délibérante.

Le décret 2007-675 du 2 mai 2007, pris en application de l'article précédemment cité, fixe notamment les indicateurs de performance qui doivent être mentionnés dans ces rapports. Ces rapports sont saisis sur le site de l'Observatoire national des services publics d'eaux et d'assainissement. Ils sont donc accessibles au public via le site www.services.eaufrance.fr.

De plus, conformément à l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal de chaque commune adhérant à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement. Le maire doit ensuite présenter au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport annuel qu'il aura reçu de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

S'agissant de l'exercice 2016, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne a été établi.

Il est donc proposé aux membres du Conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie de délibérer afin d'approuver les Rapports de l'exercice 2016 sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) de l'Assainissement Collectif de l'Intercom du Pays Brionnais et de l'Intercom Risle et Charentonne.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2224-5,

Vu le décret 2007-675 du 2 mai 2007 pris en application de l'article L2224-5,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** les Rapports sur le Prix et la Qualité des Services Publics d'Assainissement Collectif de l'activité 2016 pour l'Intercom du Pays Brionnais et pour l'Intercom Risle et Charentonne ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
112	112	0	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Président



Jean-Claude ROUSSELIN.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20170928-AC2017_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2017

Transmis au représentant de l'Etat (contrôle de légalité) le 5/10/2017
Publié le 6/10/2017

Ampliation à :

- Madame la Direction de l'environnement de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.